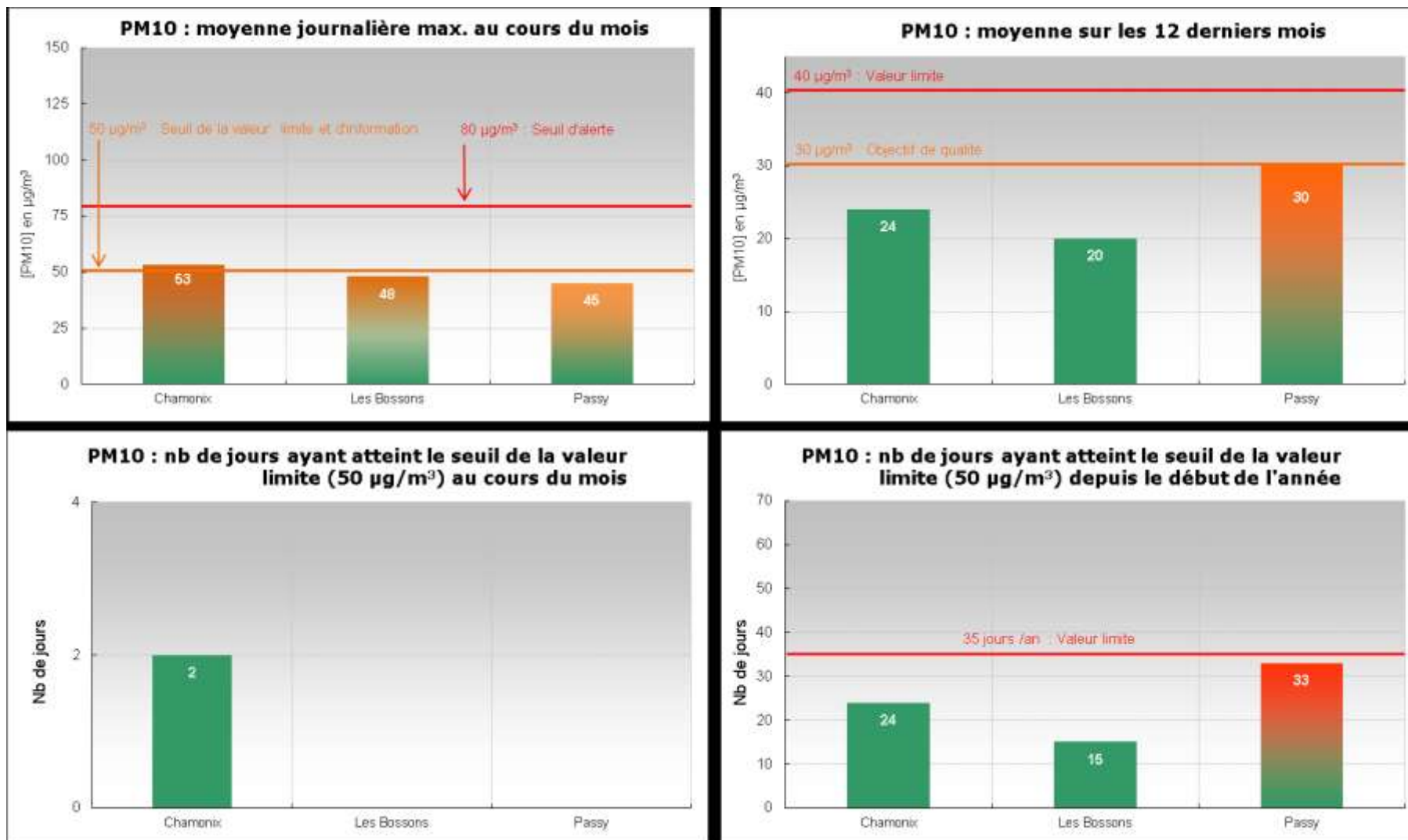
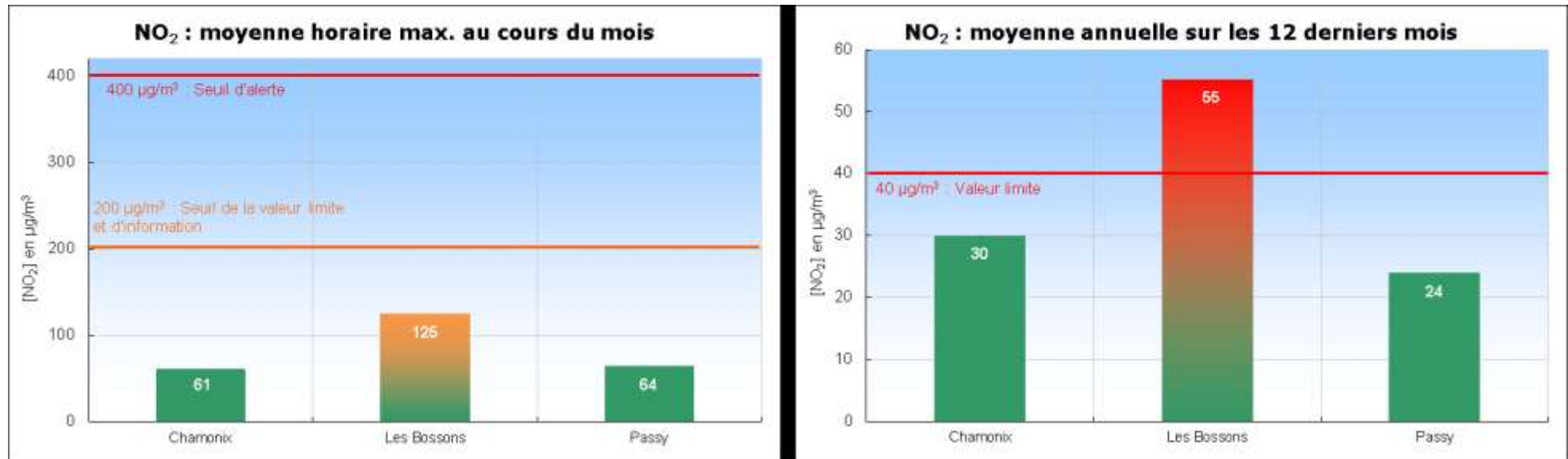


# Bilan mensuel de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

## Particules en suspension (PM10)



## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



### Commentaires

Au cours de ce mois de juin, les températures ont été suffisamment faibles pour limiter les taux d'ozone, polluant généralement majoritaire sur cette période de l'année. Par contre, phénomène plus rare, les taux de particules ont été relativement élevés en cette fin de mois de juin en raison d'un apport de sables sahariens. Sur le reste du mois, cette fin d'intersaison a été favorable à une bonne qualité de l'air sur le Pays du Mont-Blanc.

Pour les particules fines, 2 jours de dépassement du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles aux particules, fixé à 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière, ont été observés sur le site de Chamonix fin juin. Cette hausse des taux de particules résulte d'un apport de masses d'air provenant du Sud, chargées de sables sahariens. Ce phénomène a été ressenti sur l'ensemble de la région et des dépassements de ce seuil ont aussi été constatés sur les autres vallées alpines ainsi que sur Lyon. Globalement sur les 12 derniers mois, la situation s'est donc légèrement dégradée sur le site de Chamonix et se stabilise sur le site le plus critique de Passy.

Pour le dioxyde d'azote, la situation reste similaire à celle du mois de mai, les conditions météorologiques étant favorables à une bonne dispersion et le trafic automobile notamment touristique étant encore limité en ce mois de juin. Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles, fixé à 200µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire, n'a été observé. La valeur limite annuelle autorisée fixée à 40µg/m<sup>3</sup> sera cependant très probablement dépassée sur le site de proximité trafic des Bossons. Les autres sites plus éloignés des axes de trafic routiers restent préservés.